



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-070 ter**

Publié le 04 février 2022

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADÉMIE DE LILLE

Arrêté du 4 janvier 2022 de subdélégation de signature en matière financière (centre de services partagés interacadémique)

Arrêté rectoral du 4 janvier 2022 de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Arrêté de subdélégation de signature en matière financière (centre de services partagés interacadémique)

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu le décret du 14 février 2018 nommant **Madame Valérie CABUIL** rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2021 portant création d'un centre de services partagés interacadémique (CSPIA) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée, à Madame Cathy ASTARICK, cheffe du CSPIA, à l'effet de signer, dans le cadre du système d'information CHORUS, au nom de la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, dans le cadre des attributions dévolues au centre de services partagés interacadémique, toutes les opérations relatives aux dépenses et recettes de l'académie de Lille et de la région académique liées aux engagements juridiques, certifications du service fait, ordres de paiement, opérations d'inventaire de fin d'année, réalisation des travaux de fin de gestion et rattachement des charges à l'exercice, écritures correctives, opérations d'immobilisation, titres de perception et ordres de recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est également donnée aux personnels de l'académie de Lille exerçant au sein du CSPIA dans la limite de leurs attributions suivantes :

- à Monsieur Pierre MONCOMBLE, responsable du pôle dépenses lillois
Responsable des engagements juridiques/ demandes de paiement (EJ/DP)
Certificateur de service fait
Pilote des crédits de paiement
Responsable des engagements de tiers
Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
Correspondant TFG et GDU
RBOP RUO
- à Monsieur David BALCAEN, gestionnaire au CSPIA ;
Certificateur de service fait
- à Monsieur Jean-Luc BEAUCOURT, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait

- à Monsieur Dominique BOUCKAERT, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait
- à Madame Aude BLONDEAU, adjointe au chef du département des affaires budgétaires et
coordonnatrice de la paie sur l'académie de Lille, responsable du pôle recettes lillois
Responsable de la recette

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est également donnée aux personnels de l'académie d'Amiens exerçant au sein du CSPIA dans la limite de leurs attributions suivantes :

- à Madame Maryline MODESTE, gestionnaire au CSPIA ;
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait
Responsable de la recette
- à Madame Sylvie DENIS, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ
Certificateur de service fait
- à Madame Chantal VANIUS, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait
- à Madame Maryse MATHON, gestionnaire au CSPIA,
Certificateur de service fait
- à Madame Claire BLOT, gestionnaire au CSPIA,
Certificateur de service fait
- à Madame Marlène TIECHON, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ
Certificateur de service fait
- à Monsieur Thierry GUILBERT, gestionnaire au CSPIA,
Certificateur de service fait

ARTICLE 4 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Lille et la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 4 janvier 2022



Valérie CABUIL



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Arrêté de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 2 septembre, 21 octobre 2021 et 3 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2021 portant création d'un centre de services partagés interacadémique (CSPIA) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 11 de l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et celles de l'article 1 de l'arrêté rectoral modificatif du 2 septembre 2021 sont modifiées comme suit :

L'article 11 se lit désormais : « Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur François-Xavier MICHAU**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du département des affaires budgétaires, dans les domaines de :

- la délégation générale en matière financière
- la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses
- la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale
- la délégation de signature pour les opérations de clôture comptable (rattachement).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier MICHAU la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Aude BLONDEAU, adjointe au chef de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, responsable des opérations d'inventaire (clôture comptable) et coordonnateur paye ;

Madame Anne-Sophie LANGLOIS, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité de chef de bureau du budget et responsable de programmation, responsable du budget opérationnel de programme sur CHORUS, responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2 (clôture comptable) ;

Madame Marie DUCRON, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité d'adjointe au chef de bureau du budget et suppléante du responsable de programmation, du responsable du budget opérationnel de programme sur CHORUS et responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2 (clôture comptable),

(les habilitations accordées à ces personnels dans l'application Chorus sont détaillées en annexe)

ARTICLE 2 : Il est créé un article 11 bis libellé de la façon suivante à la suite de la création du centre de services partagés interacadémique (CSPIA) :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Cathy ASTARICK, cheffe du CSPIA, à l'effet de signer, dans le cadre du système d'information CHORUS, au nom de la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, dans le cadre des attributions dévolues au centre de services partagés interacadémique, toutes les opérations relatives aux dépenses et recettes de l'académie de Lille et de la région académique liées aux engagements juridiques, certifications du service fait, ordres de paiement, opérations d'inventaire de fin d'année, réalisation des travaux de fin de gestion et rattachement des charges à l'exercice, écritures correctives, opérations d'immobilisation, titres de perception et ordres de recettes.

Subdélégation de signature est également donnée aux personnels de l'académie de Lille exerçant au sein du CSPIA dans la limite de leurs attributions suivantes :

- à Monsieur Pierre MONCOMBLE, responsable du pôle dépenses lillois
Responsable des engagements juridiques/ demandes de paiement (EJ/DP)
Certificateur de service fait
Pilote des crédits de paiement
Responsable des engagements de tiers
Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
Correspondant TFG et GDU
RBOP RUO
- à Monsieur David BALCAEN, gestionnaire au CSPIA ;
Certificateur de service fait
- à Monsieur Jean-Luc BEAUCOURT, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait
- à Monsieur Dominique BOUCKAERT, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait
- à Madame Aude BLONDEAU, adjointe au chef du département des affaires budgétaires et coordonnatrice de la paie sur l'académie de Lille, responsable du pôle recettes lillois
Responsable de la recette

Subdélégation de signature est également donnée aux personnels de l'académie d'Amiens exerçant au sein du CSPIA dans la limite de leurs attributions suivantes :

- à Madame Maryline MODESTE, gestionnaire au CSPIA ;
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait
Responsable de la recette
- à Madame Sylvie DENIS,, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ
Certificateur de service fait
- à Madame Chantal VANIUS, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ/DP
Certificateur de service fait

- à Madame Maryse MATHON, gestionnaire au CSPIA,
Certificateur de service fait
- à Madame Claire BLOT, gestionnaire au CSPIA,
Certificateur de service fait
- à Madame Marlène TIECHON,, gestionnaire au CSPIA,
Responsable des EJ
Certificateur de service fait
- à Monsieur Thierry GUILBERT, gestionnaire au CSPIA,
Certificateur de service fait

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 4 janvier 2022



Valérie CABUIL

François-Xavier MICHAU, chef de la division des affaires budgétaires :

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la recette
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG

Aude BLONDEAU, adjointe au chef de la division des affaires budgétaires et coordonnateur paie

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la recette
- Correspondant TFG
- Responsable des engagements de tiers

Anne-Sophie LANGLOIS, chef du bureau du budget, responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait

Marie DUCRON, adjointe au chef du bureau du budget